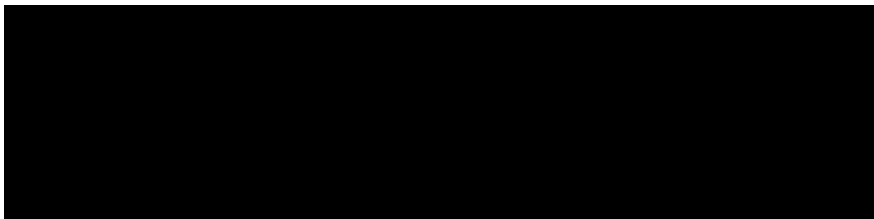


COURRIEL

Saguenay, le 4 juin 2026



N/Réf. : AI-10974-26

**OBJET : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels***

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 1<sup>er</sup> mai dernier visant à obtenir :

**Pour chacun des immeubles des centres jeunesse de chacun des établissements du RSSS :**

- 1. Les données des plus récents audits techniques (inventaires et inspections des immeubles), avec documents en appui (par exemple : photos d'inspection);**
- 2. Les plus récentes listes des besoins des installations (soit, la liste qui présente le portrait fiable et objectif de l'état physique des bâtiments de chaque installation) ainsi que l'estimation des coûts de ces besoins;**

La dernière évaluation de la vétusté de nos bâtiments a été faite en novembre 2025.

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 1** pour la vétusté de Chicoutimi et, en **annexe 2**, pour celle de Roberval, les données demandées.

**3. Les derniers Plans de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI);**

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 3** pour le PCFI de Chicoutimi et en **annexe 4** pour celui de Roberval, les données demandées.

**4. Les plus récents documents déterminant l'indice de vétusté ou l'indice d'état de chaque infrastructure;**

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 5**, les données demandées.

**5. Les derniers plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement. La plupart de ces informations devrait faire partie du système de gestion du maintien d'actifs (Actifs + Réseau).**

Les derniers plans triennaux que nous détenons sont pour les années 2024-2025 à 2026-2027.

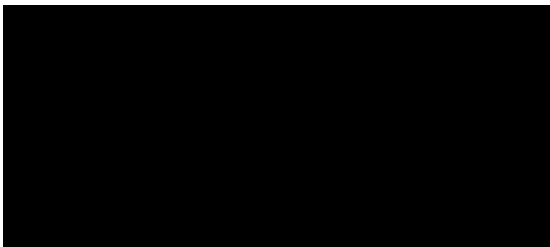
Nous avons un plan triennal d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle et un autre concernant le maintien des actifs.

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 6**, les sections qui concernent les centres jeunesse de Chicoutimi et de Roberval. Pour ce qui est du plan triennal concernant la rénovation, des rénovations sont prévues seulement pour le centre jeunesse de Chicoutimi.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame Lefebvre, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné  
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (7)